

Champ libre

Christiane Lambert... Laurence Maillart-Méhaignerie... Luc Vernet



“La protection des plantes est traitée de façon trop politique par des gens éloignés de l'agriculture”

Christiane Lambert,

est présidente de la FNSEA. Elle a évoqué son “contrat de solutions” pour réduire l'usage des phytos, à l'occasion de Désherb'expo, vendredi 1^{er} juin.

Antoine Humeau

La loi agriculture est votée depuis deux jours par les députés en première lecture, et Christiane Lambert est assez remontée. Venue pour l'inauguration de Désherb'expo à Loire-Authion près d'Angers le 1^{er} juin, elle est en terrain conquis. “Ce sujet de la protection des plantes est traité de façon bien trop politique et polémique depuis deux semaines de la part d'intervenants très éloignés de l'agriculture”, s'agace-t-elle, feignant d'oublier que la fin du glyphosate d'ici trois ans n'est finalement pas inscrite dans la loi. Elle se souvient surtout “d'amendements imbéciles tels que celui de Barbara Pompili qui demande que le nombre de traitements de phytos soit inscrit sur les produits dans les supermarchés”, et ne décolère pas: “On voudrait stigmatiser et condamner l'agriculture française qu'on ne s'y prendrait pas autrement!”

“Les alternatives arrivent mais pas aussi vite que les injonctions”

Face à un auditoire conquis, Christiane Lambert “regrette que les associations environnementalistes ne fassent pas le déplacement sur ce genre d'événement technique et scientifique”. Désherb'expo se présente comme le rendez-vous des nouvelles techniques et innovations en matériels de désherbage mécanique et de précision. “Ce dont nous avons besoin, c'est de solutions et d'innovation, appuie la présidente de la FNSEA. Le secteur du végétal a entendu le message de la société mais cela ne se fait pas d'un claquement de doigts.

De plus en plus de solutions de biocontrôle et autres alternatives arrivent, mais pas aussi vite que les injonctions”.

“Il nous faut des moyens”

Alors la patronne du principal syndicat agricole a une proposition, pour “sortir de la logique des interdictions pour aller vers les solutions”. Il s'agit d'un “contrat de solutions”, qui vise “une trajectoire de progrès pour la protection des plantes” (les mots ont un sens). L'idée avait été lancée à l'automne dernier par la FNSEA. “Les agriculteurs ont à cœur de bien faire mais ils ne peuvent tout faire seuls”. La démarche réunit quarante organisations pour inventorier les solutions actuelles et d'avenir (instituts de recherche, entreprises privées, semenciers, équipementiers, etc.). Huit groupes de travail sont constitués: agronomie, amélioration des plantes, numérique, biocontrôle, robots, agroéquipements, démarches de filières etc. “Il y a 350 solutions pour permettre de réduire l'usage de produits phytosanitaires”, mais “il nous faut des moyens”. La démarche “devra être accompagnée d'un engagement de l'Etat” prévient-elle. Le contrat sera signé fin juin ou début juillet par quatre ministres, qui à l'évidence, n'ont qu'à bien se tenir...

“La fin du glyphosate dans trois ans, le président de l'Inra l'a dit, ce n'est pas possible! martèle encore Christiane Lambert. Le pragmatisme doit prévaloir sinon on perdra notre potentiel de production”.

“La moitié des 7 Md€ de la restauration collective ira aux productions locales”



Laurence Maillart-Méhaignerie, députée LREM d'Ille-et-Vilaine, rapporteure du Titre 2 (Alimentation) du projet de loi Egalim.

Propos recueillis par Némé Hugel

Laurence Maillart-Méhaignerie porte le projet de loi EGA en “non-stop depuis le Sia”. En commission, puis en séance, elle a débattu des milliers d'amendements. La pression des lobbies fait partie du contexte. “Je suis sollicitée en permanence, c'est normal. J'ai reçu tout le monde. Chacun a voulu apporter sa pierre à l'édifice, mais on ne peut pas reprendre toutes les idées, sinon on aurait des injonctions contradictoires. C'est le rôle du rapporteur: trouver un équilibre, tout en restant fidèle à la feuille de route des EGA. Notamment, nous avons tenu à éviter la frénésie normative. Nous préférons responsabiliser les acteurs que de créer une loi inapplicable. Par ailleurs, la loi ne peut pas tout dire, certaines applications sont d'ordre réglementaire.”

Cela justifie le positionnement sur le glyphosate: “L'engagement est pris pour 2021. D'ici là, nous faisons confiance: les agriculteurs ont conscience qu'il faudra à terme se passer des produits chimiques qui sont mau-

vais pour leur santé et les détournement des consommateurs. Mais responsabiliser ne veut pas dire se passer de contrôles stricts. S'il faut interdire un produit, il n'y a pas besoin de loi.”

Des avancées

A ceux qui pointent les “reculades”, la députée renvoie aux avancées: “Au-delà des déceptions, il y a eu des enrichissements grâce aux débats”: séparation de la vente et du conseil, facilitation d'AMM pour les produits de biocontrôle, transparence des autocontrôles des industries agroalimentaires, etc. Pour les agriculteurs, la mesure du Titre 2 qui compte est “l'article 11, qui enjoint la restauration collective à se fournir à 50% en produits locaux. Nous avons élargi aux gestionnaires privés, et pas seulement aux collectivités. On pourra toucher les hôpitaux, crèches, Crous, etc. La restauration collective est un marché de 7 milliards d'euros. Avec l'obligation de 50% créée par la loi, la moitié ira aux productions locales. On crée un choc.”

“Le marché intérieur agricole pourrait devenir un champ de bataille”



Luc Vernet, co-fondateur du think tank Farm Europe et ex-conseiller de l'ancien commissaire européen à l'agriculture, Dacian Cioloș.

La Commission européenne propose de déléguer en grande partie aux États membres la mise en œuvre de la Pac. S'agit-il véritablement d'une simplification?

Elle propose une Pac nationalisée ou régionalisée, moins politique et plus technocratique, où elle garderait un droit de veto systématique. Il ne s'agit en aucune façon d'une simplification. Un nombre important de responsabilités sont renvoyées aux administrations nationales. Un exemple: la rotation des cultures est rendue obligatoire dans le cadre de la nouvelle “super-conditionnalité” qui intégrerait le verdissement actuel. Cette mission est confiée à chaque État qui pourrait faire simple ou pas, ambitieux ou pas. La Pac serait davantage un programme de distribution de fonds qu'une véritable politique, porteuse d'une vision et d'une ambition européennes.

Le ciblage des aides (plafonnement, paiement

distributif, jeunes, etc) voulu par la Commission ne vaut-il pas dans le bon sens?

Les paiements directs doivent s'approcher de la réalité agronomique, et sur ce point la Commission donne la possibilité aux États de créer des zones agronomiques cohérentes pour établir un paiement uniforme dans ces régions. Mais davantage d'équité, cela passe par la construction d'une dimension économique plus large pour la Pac, au-delà des seuls paiements directs.

Quel impact sur le revenu agricole?

La Commission élude le débat de l'économie et de son lien avec une véritable durabilité car, au total, ses propres analyses montrent que son projet risque d'induire plus de coûts pour les agriculteurs, donc moins de revenus. La stratégie globale de la Commission conduirait à une baisse du revenu moyen agricole comprise entre -16 et -20% sur la période 2021-2027, ce qui est intenable pour les agriculteurs.